

International Sillian Organisation 2018

ISO2018

Le concours international est placé sous les patronages de :



Calendrier du concours international

Date limite de réception	01 octobre 2018
Jugement	Du 06 au 09 octobre 2018
Notifications	15 octobre 2018
Vernissage	18 novembre 2018
Exposition	17 et 18 novembre 2018
Catalogue	09 décembre 2018

Règlement du concours international

Le concours est ouvert aux photographes du monde entier.

Il est conforme aux règlements FIAP, PSA, FBP et FCP.

Le thème du concours est libre.

Quatre sections sont admises :

- A : Images projetées couleur (PID couleur)
- B : Images projetées monochrome (PID monochrome)
- C : Images projetées Alternative Creativity (PID couleur)
- D : Images projetées Nature (ND couleur)

Nombre de photographies : maximum 4 par auteur et par section.

Les images de chaque participant seront présentées au jury pour la section correspondante.

Les photos déjà présentées à une précédente édition du concours ISO seront refusées.

L'auteur certifie être le seul propriétaire de tous les droits et éléments des images qu'il présente.

Les fichiers doivent être format JPEG. (Qualité maximale), largeur de 1920px x 1080px.

La taille des fichiers ne doit pas dépasser 3.000kb.

Les images seront jugées à l'aide d'un projecteur multimédia full HD DLP/4000 lumens profil sRGB.

Sauf indication expresse de l'auteur, le PC Double Déclic se réserve le droit de reproduire, sans contrepartie, les œuvres présentées dans un but de promotion de ses activités, y compris sur Internet.

La reproduction des œuvres dans le journal d'une fédération nationale, ainsi que dans les revues agréées par la FIAP est autorisée. En cette manière, les droits d'auteurs seront strictement respectés.

Les gagnants seront invités (par e-mail immédiatement après le jugement) pour fournir des images haute résolution pour l'impression.

Il ne sera effectué aucun retour de fichier.

Le fait d'envoyer des épreuves à ce salon implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs.

Envois des fichiers par internet:

L'inscription, l'envoi des fichiers numériques et le paiement des droits par Paypal seront effectués par internet via notre site, en suivant les instructions affichées à l'écran.

Droits de participation

Participation pour les 4 sections catalogue téléchargeable via internet : **15 €**

Les envois non accompagnés des frais de participation ne seront pas jugés

Récompenses et prix

Trophée de la Ville d'Enghien: meilleur Club du salon

Trophée du Double Declic: meilleur Auteur en section Alternative Creativity

Meilleur auteur du salon. (FIAP)

Des prix en espèces ou bons d'achats récompenseront les 3 premières œuvres en section Alternative Creativity

Médailles de la FIAP, PSA, FBF, FCP, EPHA récompenseront les meilleures œuvres.

Mentions Honorables et diplômes seront attribués aux meilleurs auteurs et aux meilleures images dans chacune des sections.

Dans chaque section, il ne sera accordé qu'un seul prix par auteur.

Tous les participants recevront un catalogue téléchargeable, contenant les photos primées et sélectionnées.

Les membres du jury ne peuvent participer au salon.

Les membres du Club d'un juge peuvent participer au concours mais ne peuvent obtenir de récompenses.

Le cas échéant il recevra un prix spécial du PC Double Déclic.

Toutes les acceptations seront transmises à la PSA pour inclusion dans le who's who annuel et attribution au Star Rating dans la division PID et ND.

Les décisions des juges sont sans appel.

Le jury

Salleilles Jean (AFIAP)- France

Domange Fernand (EFIAP) - Belgique

Luc Severs (AFIAP) - PC Double Declic - Belgique

Définitions

Photographie monochrome

FIAP:

- Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.
Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc;
une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.
Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur;
une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

PSA:

- Une œuvre monochrome comprend des teintes variées de pas plus d'une couleur (variations de teinte de cette couleur, du très clair au très foncé). Ceci peut être n'importe quelle couleur unique.
Les images avec de multiples teintes (variations de teintes de deux couleurs ou plus) et les images teintées en gris avec un accent de couleur ne sont pas autorisées.

Photographie Nature

FIAP <http://www.fiap.net/docs/definition/DefNat-fr.pdf>

- La photographie nature représente des animaux vivants non apprivoisés et des plantes non cultivées dans leur environnement naturel, la géologie et la grande diversité des phénomènes naturels, allant des insectes aux icebergs.
Des photos d'animaux domestiqués, tenus en cage ou soumis à une quelconque forme de restriction, ainsi que des photos de plantes cultivées, sont inadmissibles.
Une intervention minimale de l'homme est acceptable pour des sujets nature, comme par exemple des hiboux de grange ou des cigognes, s'adaptant à un environnement modifié par l'action de l'homme, ou des forces naturelles, tels que des ouragans ou des raz-de-marée, le revendiquant.
- La photo originale doit être prise par le photographe, peu importe le procédé photographique.
Toute manipulation ou modification de la prise de vue originale doit se limiter à de minimes retouches d'imperfections et ne peut en aucun cas modifier le contenu de la scène originale.
- Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait, afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique.

PSA <http://www.psa-photo.org/index.php?nature-nature-definition>

- La photographie de la nature est restreinte à l'usage du processus photographique représenter des observations de toutes les branches d'histoire naturelle, sauf anthropologie et archéologie, dans une telle mode qu'une personne bien informée sera capable d'identifier la matière soumise et certifier comme à sa présentation honnête.
L'histoire qui dit de la valeur d'une photographie doit être pesée plus que la qualité illustrée en maintenant la haute qualité technique.
Les éléments humains ne seront pas présents, excepte où ces éléments humains rehaussent l'histoire de la nature.
La présence des bandes scientifiques, les étiquettes scientifiques ou les cols de la radio sur les animaux sauvages est admissible.
Photographies de plantes hybrides artificiellement produites ou animaux, spécimens montés, ou évidemment arrangements résolus, est inéligible,
comme est toute forme de manipulation qui change la vérité de la déclaration photographique.
Aucunes techniques à qui ajoutent, délocalisez, remplacez, ou enlevez les éléments illustrés exceptent en taillant est autorisé.
Techniques qui rehaussent la présentation de la photographie sans changer l'histoire de la nature ou le contenu illustré est

autorisé.

Tous les ajustements doivent paraître naturels.

Les images de la couleur peuvent être converties en monochrome.

Les images infrarouges ne sont pas permises.

- Notes :

FIAP-Le seul acte de soumettre ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants: - que les images remises peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP, - que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise, - que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux prises par la caméra, ou, l'échec de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP, - qu'en cas de sanctions suites à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

PSA- Si à tout moment, il est déterminé, à la discrétion raisonnable de l'organisateur ou des juges, avant, pendant ou après le jugement d'une exposition, qu'un participant a soumis des participations dans lesquelles une ou plusieurs images peuvent ne pas être conformes aux conditions d'entrée, y compris les définitions énoncées, les organisateurs de l'exposition se réservent le droit de supprimer l'entrée de l'exposition et d'annuler toutes les acceptations ou récompenses en relation avec l'exposition. Les frais peuvent être confisqués ou remboursés dans ces circonstances. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs de l'exposition ou des juges est définitive. Afin de s'assurer que les images sont conformes aux conditions d'entrée et aux définitions, les organisateurs de l'exposition peuvent prendre des mesures raisonnables pour vérifier que:

a) les images sont l'œuvre originale du participant et

b) les images sont conformes aux règles et définitions énoncées dans les présentes conditions d'entrée.

Ces étapes incluent, mais ne sont pas limitées à, questionner tout participant, exigeant la soumission de fichiers RAW ou d'autres fichiers numériques représentant la capture originale des images soumises, confrontant le participant avec la preuve qu'une ou plusieurs images soumises ne se conforment pas avec les Conditions d'inscription (également connues sous le nom de Règles d'inscription), et offrant au participant une possibilité raisonnable de fournir une contre-preuve pour réfuter le témoignage de l'organisateur de l'exposition dans un délai déterminé. Les inscriptions qui ne sont pas effacées ou qui sont encore discutables après que le participant a présenté des preuves peuvent être considérées comme non conformes aux présentes conditions d'entrée et refusées. Ces entrées peuvent être transmises à PSA pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique. PSA se réserve le droit d'enquêter de toutes les plaintes / suspicions de violation des conditions d'entrée, d'imposer des sanctions si nécessaire, d'annuler les acceptations de toute image jugée contraire aux règles du PSA, d'inclure le nom du participant sur la liste des sanctions et partager ces enquêtes avec la FIAP. Les participants acceptent automatiquement ces conditions en entrant dans l'exposition et acceptent de coopérer à toute enquête.

Site PC Double Déclic

<http://www.ddcontest.com>

Informations et contact

DEVERS Christian
Boulevard Léopold 18/1- BE 7500 Tournai - Belgique

christian.devers@gmail.com

<http://www.doubledeclic.com>